

PAR COURRIEL

Le 19 août 2026

N/Réf. : 31641

Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 juillet 2026, telle que reformulée le 20 juillet dernier. Celle-ci vise à obtenir :

Concernant le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), depuis l'ouverture du programme à la date la plus récente :

- 1. Le nombre de Certificats de sélection du Québec délivrés dans le cadre du PSTQ ventilé par le mois de délivrance du CSQ.*
- 2. Le nombre de demandes de sélection permanente déposées dans le cadre du PSTQ, ventilées par mois de dépôt de la demande.*
- 3. Le nombre de demandes de sélection permanente concernées par la mesure de priorisation de traitement dans le PSTQ annoncée et entrée en vigueur le 13 mai 2026, ventilée par mois de dépôt de la demande. Si la ventilation n'est pas possible, obtenir le nombre total de demandes concernées.*
- 4. Le nombre de refus de demande de sélection permanente déposée dans le cadre du PSTQ, ventilée par mois de dépôt de la demande. Si la ventilation n'est pas possible, obtenir le nombre total de demandes concernées.*

Concernant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), depuis la réouverture du programme en 2026 à la date la plus récente :

- 1. Le nombre de CSQ délivrés ;*
- 2. Le nombre de demandes de sélection permanente reçues.*

À cet égard, nous vous transmettons les renseignements demandés et détenus par le Ministère relativement aux points 1 et 2 du PSTQ ainsi que pour le point 2 du PEQ. Pour les points 3 et 4 concernant le PSTQ, nous vous informons que ces données ne sont pas disponibles. Leurs extractions nécessiteraient de développer une programmation et de définir des règles d'affaires ou de calculs qui n'existent pas encore.

En ce qui concerne le point 1 du PEQ, l'obtention du nombre de demandes de sélection permanentes reçues nécessite la comparaison de plusieurs renseignements. Le Ministère doit prendre le temps d'examiner chaque demande. Il est encore trop tôt pour communiquer le nombre de CSQ émis dans le cadre du programme. Or, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Tabita Nicolaica

**Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7^e étage, bureau 7 200

Montréal (Québec) H2X 0C9

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

MOTIF DE REFUS INVOQUÉ

[15.](#) Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

Tableau 1. Nombre de demandes de sélection permanente (DSP) reçues et nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), par année et mois de réception ou de délivrance, du 1^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2026

Indicateur	2025						2026							TOTAL AJUSTÉ ¹
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
DSP reçues	18	152	392	295	38	350	876	825	1 874	2 111	1 627	1 425	1 283	11 288
CSQ délivrés	0	0	0	0	0	0	5	36	69	168	264	633	1 626	2 792

1. Le total peut différer de la somme des données mensuelles, puisque les données mensuelles sont « figées » afin d’être stabilisées et cohérentes à des fins d’analyse. Le « total ajusté » présente, pour sa part, le total obtenu au moment de l’extraction des données, incluant des ajustements apportés aux paramètres d’extraction.

Source : Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration, Direction de la statistique et l’information de gestion. Données opérationnelles au 31 juillet 2026 sujettes à modification.

Tableau 2. Nombre de demandes de sélection permanente (DSP) reçues et nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés dans le cadre de la réouverture du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), par année et mois de réception ou de délivrance, du 2 au 31 juillet 2026

Indicateur	2026
	Juillet*
DSP reçues	10 487
CSQ délivrés	n.d.

*Pour les demandes reçues à partir de la réouverture du programme le 2 juillet 2026.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion. Données extraites le 3 août 2026 (données allant jusqu'au 31 juillet 2026).